



Madame, monsieur nous avons le plaisir de vous proposer :

du

Samedi 2021 12H

au

Dimanche 2021 16H

La location en gite et en exclusivité du Mas des Violettes

Nom :

N de portable :

Adresse email:

Adresse postale:

Nombre de personnes hébergées : Adultes
Enfants

Nombre de personnes invitées :

Crise sanitaire :

En cas de crise sanitaire nous appliquons les mesures et décrets préfectoraux à savoir si un confinement est instauré ou, et si nous ne pouvons pas vous recevoir l'acompte sera remboursable dans les conditions dictées par le gouvernement .

Article 1/ Les hébergements

	Descriptif	Nombre de pers	Ménage		matelas en 90 pouvant être rajoutés
			tarif	oui/non	
La Magnanerie	<u>5 chambres</u> <ul style="list-style-type: none"> • 1/ch 1 lit 160 SDE • 1/ch 2 lits 90 • 1/ch 2 lits 90 • 1/ch 2 lits 90 en RDC • 1/ch 1 lit 90 • 1 pallier 1 lit 120 • Dortoir. 8 lits en 90 1lit en 140 		100		4
La Grange	<u>5 chambres</u> <ul style="list-style-type: none"> • 1/ch 1 lit 160 SDE en RDC • 1/ch 4 lits 90 SDE • 1/ch 3 lits 90 • 1/ch 2 lits 90 SDE • 1/ch 2 lits 90 • 1 pallier 1 lit 90 		100		4
Le Pigeonnier	<u>2chambres</u> <ul style="list-style-type: none"> • 1/ch 1 lit 140 • 1/ch 1 lit 140 		50		aucun
Le Nid	<u>Studio</u> 1/ch 1 lit 140 SDE		40		1
La Roulotte	<u>Studio</u> 1/ch 1 lit 140 SDE		40		aucun
La Maison du Verger	<u>Petite maison type F1</u> Une chambre un lit en 160 Canapé lit en 140		40		1
La Terrasse	<u>Petite maison type F1</u> Une chambre un lit en 160 Lit en 90		50		1
Camping	Canapé lit en 140		les tentes sont à prévoir par vos soins		

Conditions de location des hébergements cités si dessus

Les draps sont fournis sauf pour les lits d'appoint ou matelas rajoutés, les serviettes de toilette ne sont pas fournies.

A votre arrivée vous trouverez les maisons propres vous pouvez soit nous confier le ménage pour la somme indiquée en face de chaque maison soit l'effectuer vous même Merci de prendre connaissance du fichier ménage joint .(voir article 9 H)

Article 2/ Location des extérieurs du Mas des Violettes

Tous les espaces verts du Mas des Violettes

Le Grand chapiteau 123 M² (8,5m / 14,5 m)

équipé de 15 tables rondes 1m 50 de diamètre et 120 chaises

5 tables traiteurs 2M/92

Ce chapiteau est équipé de deux rampes d'électricité indépendante
puissance des prises 4000W X 2

aucune musique ne sera autorisée dans ce chapiteau

Parking éclairé toute la nuit non gardé

Toilettes du Verger

Kiosque à musique avec prises électriques

nous demander notre accord pour musique à cet emplacement

Grande table d'hôte sous les grands arbres avec prises électriques

Barbecue géant pour méchoui avec prises électriques

Cour du Mas

Local frigos

Article 3/ Tarif de la réception

Le montant total est fixé à : 4182 HT - 4600 TTC -

Quatre mille six cent euros TTC

Ce montant comprend : La totalité des hébergements cités (article 1)

La totalité des extérieurs cités (article 2)

Ce tarif exclut le ménage

Ce contrat prendra effet pour une réservation ferme et définitive si nous recevons un acompte desoit 50 % du montant total.

Cet acompte est non restituables en cas d'annulation sauf décès ou maladie grave sur présentation d'un justificatif. (voir article 6 et 7)

Le solde est à verser au plus tard un mois avant la date de la réception.

Article 4/ dépôt de garantie

Un état des lieux sera fait dès votre arrivée, avant la réception, un chèque de caution dépôt de garantie de 1500 € vous sera demandé.

L'état de propreté des lieux à l'arrivée pourra être constaté dans l'état des lieux.

Après l'état des lieux de sortie celui ci est restitué, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations ont été constatées, ce dépôt de garantie pourra également servir au rangement ou au ménage des lieux si celui ci est manquant .

Ce dépôt de garantie pourra être gardé 7 jours après l'événement et renvoyé par courrier.

Le client organisateur, s'engage à remettre en son état original et à ses frais, les lieux qui auront été loués en cas de détériorations.

Article 5/ Responsabilités du client et contrat d'assurance obligatoire.

Le client devra avec ce contrat envoyer une attestation d'assurance couvrant :

- la responsabilité civile d'organisateur
- la garantie des dommages éventuellement causés au Mas des Violettes
- la garantie des risques locatifs

Le client est seul responsable de toutes les dégradations consécutives à la réception, qu'elles soient de son fait, de celui de ses invités de ses prestataires ou de son personnel et des objets dont il a la garde...

C'est pourquoi, nous vous remercions une nouvelle fois de bien vouloir faire l'effort de demander à vos invités de respecter les lieux mis à votre disposition.

Le client organisateur, s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible en aucune manière de porter préjudice au Mas des Violettes.

Il est responsable vis à vis des pouvoirs publics tant de la légalité de sa manifestation, que des troubles de voisinages qui surviendraient lors de cette manifestation

Tout trouble ou débordements entraîneraient une action en dommage et intérêts de la part du Mas des Violettes, société SARL Mas des Violettes, pour couvrir les préjudices moraux , commerciaux et financiers subis.

A cet égard, il remboursera le Mas des Violettes, de toutes amendes ou sanctions financières que ce dernier se verrait infliger au titre des agissements de l'organisateur ou de ses invités.

La SARL Mas des Violettes n'est pas responsable des vols commis dans le domaine (parkings , chambres, gites etc...) et ne peut être tenu pour responsable des vols ou dégradations.Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait.

Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurances type responsabilité civile pour ces différents risques .

Les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les maisons et dans le domaine; vos affaires personnelles sont sous votre responsabilité. Des clés des maisons vous sont remises certaines maisons sont munies de coffre fort.

Les enfants sont sous votre responsabilité ne pas les laisser sans surveillance. Nous déclinons toute responsabilité pour les jeux d'enfants.

Les voitures sont sous votre responsabilité.

Article 6/ Annulation du contrat par le client

Toute annulation devra être effectuée par courrier recommandé pour être prise en compte le cachet de la poste faisant foi en cas de litige:

Annulation de plus de 8 mois avant la date de réservation: le solde n'est pas dû

Annulation entre 8 mois et 3 mois avant la date de réservation : 50% du solde est dû

Annulation moins de 3 mois avant la date de réservation : le solde est dû

Sauf bien sûr en cas de force majeures (accident grave, décès ...)

L'acompte est non restituable en cas d'annulation sauf décès ou maladie grave sur présentation d'un justificatif.

Article 7/ Annulation du contrat par le propriétaire :

Annulation possible en cas de force majeure, maladie, incendie, émeute, guerre, mouvement populaire, sinistre du site, décision administrative rendant impossible la réception, vente du domaine , le Mas des Violettes, société SARL Mas des Violettes, n'est tenu qu'au remboursement de l'acompte à l'exclusion de toutes autres indemnités.

L'établissement se réserve le droit absolu de résilier tout contrat sans aucune indemnité dont l'objet ou la cause s'avère incompatible avec la destination des lieux, ou encore, est contraire aux bonnes mœurs ou risques de troubler l'ordre public.

Le locataire organisateur ne pourra céder son droit né du présent contrat qu'avec le consentement écrit du bailleur, et à la charge de rester garant et solidaire du paiement et de l'exécution de toutes les clauses de ce contrat.

En cas d'annulation du fait du Mas des Violettes, l'intégralité de l'acompte sera restitué au client, sous un délai de 7jours maximum

Article 8/ Musique bruit

Si une soirée avec de la musique est organisée; nous demander notre accord .

La soirée musicale doit se dérouler exclusivement dans le salon de LA MAGNANERIE selon les consignes d'installation du propriétaire ou du régisseur. Les orchestres ne sont pas autorisés, exceptionnellement les DJ nous demander notre accord.

Pour la tranquillité du voisinage, il est convenu qu'aucune fête musicale ne sera autorisée dans les gîtes et dans le reste du MAS,sauf au salon de la Magnanerie en respectant 80 décibels musique d'ambiance avec un arrêt impératif de la musique à 2H. Il est interdit de mettre de la musique pour danser sur la Terrasse et tous les extérieurs. Notre régisseur vous aidera à étalonner le son à l'aide d'un sonomètre. Les enceintes doivent impérativement être installées dans le salon de cette maison.

Les chants, cris des convives, marques de joie doivent respecter ces conditions: ne pas dépasser les décibels requis pour la musique. Attention de rentrer aux différentes maisons en silence.

La gendarmerie de St Mathieu de Treviers 04 67 55 20 02 se réserve le droit de vous verbaliser en cas de nuisances sonores constatées.

Ceci est un règlement personnalisé au Mas des Violettes et non un règlement d'un domaine public. Notre régisseur veillera à l'application de ces consignes. En cas de non respect de ce règlement nous nous réservons le droit d'arrêter la soirée et de prélever sur la caution un dédommagement pour préjudice du voisinage.

Tout trouble ou débordement entraînerait une action en dommage et intérêts de la part du Mas des Violettes, société SARL Mas des Violettes, pour couvrir les préjudices moraux, commerciaux et financiers subis.

Le client est responsable de tout manquement à la loi, et devra respecter le Décret n°2006-1099 du 31 août 2006 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage.

Nous n'acceptons qu'une seule soirée musicale avec autorisation durant votre séjour au Mas.

Pour des raisons de sécurité, de troubles de voisinage etc... aucun " After " !!! : L'événement ne pourra se poursuivre après 2H du matin sur le Mas des Violettes et autour de la propriété.

Merci de communiquer ces données à vos invités,ils sont sous votre responsabilité.

Si nous vous autorisons la présence d'un DJ, nous tenons à rencontrer votre DJ en votre présence avant la soirée afin de valider tous ensemble la bonne compréhension de ces conditions sonores . Dès son arrivée il doit se présenter à l'accueil afin de l'accompagner pour son installation . Chaque organisateur est responsable de son

DJ et de la bonne application du règlement. Certains instruments sont interdits Djembé, Percussions

Pour toute autre musique dans quelque endroit qui soit du mas, veuillez nous en parler impérativement avant son organisation et obtenir notre accord écrit.

Article 9/ Respect du voisinage des lieux

Le Mas des Violettes est situé dans un hameau; le hameau de Gourdou nous avons des voisins merci de respecter leur tranquillité.

- ne pas jouer à la pétanque près des maisons à une heure tardive.
- ne pas faire de bruit en allant se coucher.(cris chants sur le chemin du retour aux maisons)
- respecter le calme de la cour du Mas.
- ne pas empiéter sur leur propriété.
- respecter le calme des lieux.

Respecter les parties privatives du Mas (brocante caves) ne pas y entrer sans y être invité.

Article 10/ Durée et nombre maximum d'invités...

Le nombre d'invités ne pourra pas excéder 50 à 60 personnes maximum, entre les adultes et les enfants Sauf dérogation écrite par le propriétaire .

Par ailleurs, si vous louez le Domaine, plusieurs jours, vous ne pourrez pas inviter des personnes extérieures à celles occupant les hébergements, soit le nombre de personnes déclarées par vos soins
(sauf dérogation écrite du propriétaire).

Pour des raisons administratives et de sécurité, l'installation de tentes, est sous l'accord des propriétaires.Les heures de départ et d'arrivée précisées sur ce contrat doivent être respectées sauf accord du propriétaire.

Article 11/ Respect des lieux :

A) Décoration

Tous points de décos, installations techniques, aménagement divers du chapiteau des extérieurs, devront être conformes aux règlements et aux normes de sécurité en vigueur et préalablement approuvés de la Direction du Mas des Violettes.

Étant précisé que tout percement des murs, sols et revêtement par quelque moyen que ce soit, ainsi que toutes applications, collages affichages, supposant l'utilisation d'un produit collant sur les murs, plafonds ou sols des locaux de l'établissement est interdit (sauf accord des propriétaires).

Toutes décos, matériels divers etc... devront être enlevées par les soins du client avant son départ sauf accord du propriétaire si vous désirez laisser des éléments de décos pouvant servir à d'autres réceptions .

Toute utilisation de ballons, de cotillons, bombes à serpentin, confettis et autres papiers, sables fins de décos, paillettes, etc... ou tous autres matériaux pouvant polluer les lieux, et très difficile à nettoyer ou à ramasser est strictement interdit. Seuls les éléments biodégradables sont autorisés. Tout objet emprunté au Mas des Violettes devra être rendu en main propre en cas de non restitution ces objets seront retirés du dépôt de garantie.

En cas de location de nappe blanche un montant de 80 euros HT sera retenu pour toute nappe abimée.

B) Sécurité

Pour des raisons évidentes de sécurité et législatives, tous feux d'artifice, pétards petits ou gros sont strictement interdits, ainsi que les bâtons d'étincelles, lâché de Ballons et ballons lanternes...

Vous êtes dans un domaine privé de 3 hectares de nature ou il peut y avoir des risques de survenue d'accidents blessures, piqûres d'insectesLes propriétaires déclinent toute responsabilité nous nous tenons à votre écoute pour tout incident.

C) Tabac

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des gîtes, chambres.

Des cendriers sont installés partout à l'extérieur, utilisez les svp !

Des pots pour les mégots sont à votre disposition , vous devez les vider et ramasser les mégots jetés à terre . Une partie du dépôt de garantie pourra être prélevé en cas de non respect pour ramasser les mégots.

D) Ecologie Environnement

Par mesure environnementale écologique et économique, nous vous demandons svp de bien vouloir éteindre les éclairages etc... dans les gîtes, chambres, chapiteau, kiosque à musique, guirlande lumineuse au dessus de la grande table d'hôtes quand vous n'occupez plus ces lieux...

Respecter la nature, ne pas cueillir les fleurs ni les fruits ni les branches d'arbre. Des toilettes dans le verger sont à votre disposition et sont à utiliser exclusivement, prière de les laisser propres, attention le Mas dispose d'une fosse sceptique ne rien jeter dans les toilettes.

E) Animaux

Les animaux selon la race sont admis au Domaine, sous conditions (ramassage des déjections) Nous demander notre accord .

F) Electricité

Tout branchement de matériel électrique devra faire une demande préalable d'autorisation et respecter l'installation existante.Tout éclairage rajouté devra être obligatoirement à Leeds ou accord du propriétaire.

H) Présence

Une personne de l'équipe du Mas des Violettes est présente sur les lieux pendant toute la durée de votre location pour veiller ou bon déroulement de votre réception et au respect des conditions. Elle répondra à vos questions .

Cette personne est sous la responsabilité du Mas des Violettes et n'est en aucun cas à votre disposition pour vos services personnels (transport de valise rangement divers poubelles ...ou surveillance de vos affaires personnelles) .

Nous vous demandons svp, en cas de problèmes techniques ou autres, de bien vouloir nous en avertir et nous contacter au plus vite.

Tel 06 45 35 67 26

I) Chapiteau nous demander l'autorisation pour son utilisation.

aucune musique ne sera autorisée dans ce chapiteau

Pas d'acrobacies sur la charpente de la tonnelle .Toute décoration et ces supports doivent être enlevés au plus tard le lundi suivant la réception avec accord de la direction .

Ne pas enlever ni dévisser les ampoules des luminaires du chapiteau.

Les cloisons anti bruit ne doivent pas être enlevées . Demander notre intervention pour enlever ou mettre les rideaux blancs .

Le sol du chapiteau sera nettoyé par nos soins au Karcher vous devez le balayer .

Les tables et chaises seront rangées par vos soins dans le local selon nos directives.

J) Maisons

Ne pas modifier l'emplacement du mobilier des maisons sans notre autorisation si déplacement de lits, de matelas merci de tout remettre en l'état à votre départ, laisser les maisons en ordre. Idem pour la vaisselle. Le nombre d'invités pour l'hébergement déclaré doit être respecté. Les maisons sont équipées de fosses septiques merci de ne rien jeter dans les toilettes hormis le papier WC; vous risquez de rendre les toilettes de tout le Mas inutilisables.

K) Ménage

Le nettoyage des lieux est à la charge du locataire (sauf chapiteau).

Vous pouvez effectuer le ménage vous même, matériel et produits mis à votre disposition ou nous le confier (voir tarif sur contrat de location du Mas) en respectant le fichier ménage joint. Si vous constatez n'importe quelle imperfection ou manquement à la propreté des lieux à votre arrivée merci de nous en faire part le plus rapidement possible (et non le jour de votre départ !) nous vous enverrons une personne pour y remédier. Voir grille d'évaluation du ménage de l'état des lieux à votre arrivée.

Le local frigo doit être nettoyé par vos soins.

Les abords des maisons seront nettoyés par vos soins .

Restituer les lieux loués dans l'état de propreté et de rangement trouvé à votre arrivée; le propriétaire se réserve le droit de prélever une partie de la caution en cas de non respect.

L) Poubelles

Vous devez emporter toutes vos poubelles (verres et ménagères) et celles de vos prestataires (traiteurs). Un container se trouve à l'entrée du parking réception ne rien déposer en dehors du container . Ne pas laisser les poubelles en attente à l'extérieur à cause des chiens et des sangliers. Des containers tri sélectif sont disponibles à Valflaunès rue des écoles.

M) Voitures

Les voitures seront garées exclusivement au parking Réception, les accès aux gites en voiture sont uniquement pour charger et décharger.Si vous ou vos prestataires devez rentrer en véhicule, dans l'enceinte du Domaine, pour décharger du matériel, il est strictement interdit de rouler sur les espaces verts, et sur toutes les terrasses bétonnées ou en dallage pierre.Pour la bonne application de ce règlement merci de le diffuser à tout votre entourage amis , famille. Nous vous demandons de faire respecter par tous vos invités ces consignes .

N) Risque d'incendie

Pas de feu dans le mas en dehors des barbecues, attention aux mégots de cigarettes, des cendriers sont prévus à cet effet et doivent être vidés par vos soins.

Pas de bougies dans les jardins.

Les feux d'artifice sont formellement interdits .

Les traiteurs qui envisagent un méchoui ou grande grillade doivent nous présenter leur attestation d'assurance .

O) Taxe de Séjour :

Depuis le 1er avril 2018 nous sommes dans l'obligation d'appliquer de collecter la taxe de séjour

Sont exemptées les personnes mineures.

P) Traiteur :

Le traiteur de votre choix doit obligatoirement prévoir un chapiteau pour son office il n'y a pas de cuisine destinée au Traiteur au Mas des Violettes. Sauf dérogation de notre part)

Le choix de votre traiteur vous lie contractuellement avec ce dernier et non avec Le Mas des Violettes. Veillez à ce qu'il soit autonome (équipement, Barnum ...)

Vous êtes bien sur responsables de votre choix . Aucun prestataire n'est lié financièrement au Mas des Violettes .

Pièces à nous envoyer :

Ce contrat de location signé, paraphé dument rempli.

L'attestation de votre assurance concernant la période de location du Domaine.

Le paiement de l'acompte en chèque virement ou espèces .

Le non retour du présent contrat validé et signé ainsi que le règlement de l'acompte, et l'attestation d'assurance, dans les délais convenus pourra irrévocablement entraîner l'annulation de la réservation, sans aucune indemnité pour le locataire.

Je soussigné

Reconnait avoir pris connaissance des informations ci-dessus citées et m'engage à en respecter les directives. Ce contrat et règlement est personnalisé au Mas des Violettes et non un règlement d'un domaine public.

Fait le à

(Lu et approuvé)

Djamila Yousfi 06 45 35 67 26 propriétaire gérante du Mas des Violettes



Mas des Violettes. 34270 Valflaunès

Djamila Yousfi 06.45.35.67.26.
www.masdesviolettes.com masdesviolettes@gmail.com